



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
de la Cohésion Sociale**

**ARRETE PREFECTORAL N° 2021/29/DDCS**  
portant levée du niveau 2  
de vigilance météorologique « Grand froid »

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le dispositif ORSEC – dispositions spécifiques « Plan départemental Grand Froid » approuvé par arrêté préfectoral 80/2018/SIDPC en date du 13 décembre 2018;

**VU** l'instruction interministérielle n°DGS/VSS/VSS2/DGSCGC/DGT/DGOS/DGCS/SGMAS/2018/236 du 18 octobre 2018 relative à la prévention et la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2018-2019, reconduit pour les années 2019, 2020 et 2021 ;

**Considérant** les conditions climatiques et les prévisions météorologiques pour les jours à venir ;

Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale,

ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le niveau 2 du plan « Grand froid » est levé dans le département de Meurthe-et-Moselle à compter du 16 février 2021.

**ARTICLE 2 :** L'ensemble des intervenants du dispositif d'accueil et d'hébergement d'urgence reste mobilisé dans la mise en œuvre du dispositif hivernal.

**ARTICLE 3 :** La Secrétaire Générale de la préfecture, le Directeur de cabinet du Préfet, le Directeur départemental de la cohésion sociale, les Sous-Préfets d'arrondissement, les Maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Nancy, le 16 février 2021

Le Préfet

Arnaud COCHET